

# FRAGONARD ET LA TERREUR...

## Première partie: *Lettre au directeur de la “Révolution française”.*

Paris, le 20 avril 1900,

Monsieur le directeur,

Dans les deux derniers numéros de la *Révolution française*, (14 mars et 14 avril 1900), il a été question, en des articles dus à des auteurs différents, de la retraite momentanée du peintre Honoré Fragonard à Grasse, dans la maison Malvilan. La façon dont il a été parlé de cet incident pourrait laisser le lecteur dans le doute. Voulez-vous me permettre de revenir sur ce point afin de bien préciser, et de dissiper toute équivoque?

Le premier de vos collaborateurs, notre regretté collègue F. Rabbe, a suivi simplement le baron Roger Portalis, dont il a loué «*le bel et définitif ouvrage*», et a répété sans défiance l'erreur commise par ce biographe. M. Rabbe a écrit:

*On sait que, ne se croyant plus en sûreté à Paris, Fragonard, privé de sa place de conservateur du Muséum (des arts) qu'il devait à David, voyant son ami Hubert Robert séquestré à Saint-Lazare, et craignant probablement pour lui-même le même sort, se retira dans sa petite ville natale, chez un de ses amis, où il passa l'année 1794 (1).*

En lisant ces lignes, on ne pourra faire autrement que de les interpréter de cette manière: ce sont les révolutionnaires qui ont privé Fragonard de sa place de conservateur du musée du Louvre; c'est par eux qu'il s'est cru menacé du sort de son ami Hubert Robert; et c'est pour fuir la Terreur qu'il s'est réfugié à Grasse.

Or, c'est tout le contraire qui a eu lieu. Ce ne sont pas les révolutionnaires qui ont pris à Fragonard sa place de conservateur, ce sont eux qui la lui ont donnée (décret du 27 nivôse an II), et ce sont les contre-révolutionnaires qui la lui ont enlevée. A aucun moment, avant le 9 thermidor, la sécurité de Fragonard n'a été menacée; on le voit remplir avec zèle les devoirs de sa charge, sa signature figure avec celle de ses collègues, au bas de nombreuses pièces officielles de cette époque, comme une lettre au Comité d'instruction publique du 23 messidor an II (2), un projet d'arrêté sur la police intérieure du Muséum des arts du 7 thermidor an II (3). Mais après la mise hors la loi de Robespierre et l'emprisonnement de David, il est destitué, le 15 thermidor an II (2 août 1794), par le Comité d'instruction publique, en même temps que Lesueur et Wicar. C'est alors seulement que, se voyant menacé, non pas du sort de Hubert Robert, mais du sort de son ami et protecteur David, il a dû se réfugier à Grasse pour fuir la proscription thermidorienne; cet exode n'a donc pu avoir lieu au commencement de 1794, mais au plus tôt en août de cette même année.

(1) F. Rabbe continuait ensuite en ces termes: “Là son pinceau ne resta pas inactif. Outre les dessus de porte et trumeaux de cheminée dont il orna l'appartement de son hôte, il peignit à fresque le grand escalier qui part du vestibule, le couvrant d'attributs révolutionnaires, haches, faisceaux, et autres emblèmes de la loi et de la liberté. Au milieu de cette ornementation se détachent deux médaillons, les profils de Robespierre et de l'abbé Grégoire. Celui de Robespierre me frappa, lorsque je visitai la maison Mavilan il y a quelque trente ans, et j'obtins l'autorisation d'en faire une reproduction photographique. On voit que ce qui a frappé Fragonard dans la figure de Robespierre, c'est son air juvénile, la régularité et la correction de ses traits. On devinerait difficilement dans ce candide éphèbe, le tigre altéré de sang que nous ont portraituré certains autres de ses contemporains”. – L'article de F. Rabbe était accompagné d'une reproduction de ce médaillon, qu'on trouvera plus loin.

(2) Archives nationales, F17 1694, n° 3640.

(3) Ibid. même cote.

Il suffisait, pour éviter l'erreur où sont tombés le baron Portalis et, à sa suite, M. F. Rabbe, de savoir à quel moment Fragonard avait été privé de sa place. Une fois cette date connue, on ne pouvait plus représenter le peintre comme passant l'année 1794 à Grasse, et son départ de Paris devait être retardé de sept mois.

Votre second collaborateur, M. Cl. Perroud, qui a parlé de Fragonard en commentant, de la façon la plus intéressante, deux lettres de Louis David, connaît très bien le détail des faits, et les a énumérés au contraire de M. Portalis dans l'ordre chronologique exact. Aussi je ne puis concevoir pourquoi, lorsqu'il a dû conclure, il n'a employé que des formules dubitatives:

*“Où M. Roger Portalis nous paraît se tromper, dit-il, c'est quand il place au début de l'année 1794 la retraite de Fragonard à Grasse, c'est quand il le représente, en un mot, fuyant la Terreur. Le contraire est plus vraisemblable. Fragonard, protégé par David, a dû rester à Paris pendant la Terreur, sans être inquiété et c'est à la chute de Robespierre, au moment de l'emprisonnement de son ami David (15 thermidor, 2 août 1794) qu'il semble plutôt s'être éloigné. Notez que précisément ce jour-là le nombre des membres du Conservatoire du Muséum était réduit de dix à sept, et que Fragonard en était éliminé... Nous retrouvons Fragonard, huit mois plus tard, au Conservatoire du Muséum, réduit à cinq membres (10 germinal an III, 30 mars 1795). C'est donc entre ces deux dates du 2 août 1794 et du 30 mars 1795 que sa fugue à Grasse paraît devoir se placer”.*

Ces conclusions que M. Perroud n'énonce qu'à titre d'hypothèse comme si entre l'autorité du gros volume de M. Portalis et celle des faits (4) il se sentait encore indécis, sont l'évidence même, sans aucune contestation possible. Il ne s'agit pas de vraisemblances et de probabilités, mais de certitudes.

Je me suis demandé ce qui avait pu induire le baron Portalis en une erreur si étonnante, étonnante au point que M. Perroud, n'y pouvant croire, hésite à se prononcer. Et en lisant avec attention les pages que cet auteur a consacrées au rôle de Fragonard pendant la Révolution (*Honoré Fragonard* par le baron Roger Portalis, Paris, J. Rothschild, 1889, pages 234 et suivantes), j'ai vu que, s'il s'est trompé, la faute en est, d'une part, à un préjugé très répandu, et d'autre part à une méprise qu'il est utile de signaler.

Le préjugé consiste à croire que la Révolution a persécuté les artistes, les savants, les hommes de lettres, et que ceux-ci ont été les victimes toujours, jamais les amis et partisans, de ceux qu'on a coutume d'appeler les «terroristes». Il a semblé impossible à M. Portalis d'admettre que Fragonard, pendant la Terreur, ait pu jouer un autre rôle que celui qui résultait de cette idée préconçue. Si donc, à un moment donné, Fragonard a perdu sa place, c'est évidemment que les terroristes la lui ont ôtée; s'il s'est caché à Grasse, ce ne peut être, bien sûr, que pour échapper aux sicaires de la dictature jacobine. Cette victime de Robespierre occupe, il est vrai ses loisirs, dans sa cachette, à peindre de mémoire le portrait du tyran, et ce détail ne laisse pas que d'offrir à l'esprit une contradiction bizarre; mais un biographe réactionnaire ne s'arrête pas pour si peu, et la sérénité de M. Portalis n'en est point troublée.

Quant à la méprise, la voici le baron Portalis s'est imaginé que, dans l'année républicaine, comme dans l'année grégorienne, le printemps précède l'automne. Oubliant que, selon les termes du décret du 20 septembre 1793, «*le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'observatoire de Paris*», il croit sérieusement que les mois de pluviôse, ventôse et germinal an II ont précédé, et non suivi, le mois de brumaire an II et le résultat de cette interprétation fantaisiste du calendrier républicain, c'est que, pensant raconter les événements dans leur suite chronologique, il ne s'aperçoit pas qu'il place ceux qui ont eu lieu en février, mars et avril 1794 avant ceux qui s'étaient passés en novembre 1793. Les extraits ci-après de ces pages où le biographe narre les faits dans ce qu'il suppose être leur ordre de succession vont faire toucher du doigt ce plaisant quiproquo, et montreront que je n'invente rien, comme on eût pu être tenté peut-être de le croire:

*“David le désigna au choix de la Convention pour faire partie de la commission du Muséum, en le mettant en tête de la liste. D'après les archives du Louvre, Fragonard figure en effet dès le 12 pluviôse*

(4) M. Perroud, il est vrai, ne connaissait pas les pièces d'archives que j'ai citées plus haut et qui établissent, surrogatoirement, pour parler comme les avocats, la présence de Fragonard à Paris jusqu'en thermidor an II: mais il sait et il indique la date de sa destitution, et cette date suffit à elle seule, je l'ai déjà dit, à ruiner tout l'échafaudage de M. Portalis.

de l'an II (5) parmi les membres (du Conservatoire) du Muséum des arts installé ce jour-là. Il est ensuite toujours grâce à l'influence de David, choisi comme membre du Jury des arts (6), institué par la Convention à la place des Académies dissoutes pour désigner les lauréats des prix à décerner aux jeunes artistes. Nous lui voyons donner son avis motivé, en compagnie de Prudhon, Gérard, Lesueur, aux séances tenues en brumaire (7) sous la présidence de Pache. Le pauvre artiste essayait de hurler avec les loups. Il se prémunit contre toute disgrâce par une pièce constatant qu'il n'a point pensé comme tant d'autres à fuir la France [un certificat de non-inscription sur la liste des émigrés, du 28 ventôse (18 mars 1794), complété par un certificat de résidence, du 24 germinal (13 avril 1794)](8). Malgré ces attestations, la confiance ne revint pas à Fragonard. Sa place de conservateur du Muséum lui avait été enlevée (9) sous le prétexte ironique de le rendre à ses importants travaux. De la son vieil ami Hubert Robert était séquestré à Saint-Lazare. Enfin, la misère aidant, notre artiste, réellement terrorisé, accepta la proposition qu'un vieil ami de sa famille, M. Maubert, lui faisait de venir passer ces temps difficiles à Grasse. Nous constatons encore la présence de Fragonard à Paris, en brumaire an II (10), car il figure dans le jury chargé de décerner le prix de peinture (11), et motive ainsi le choix qu'il fait du tableau d'Harriet, élève de David, la Mort de Brutus [suit une citation extraite de l'opinion motivée de Fragonard].

C'est seulement au début de l'année 1794 que le peintre, écœuré, aspirant, un peu par nécessité, à la vie calme de la province, arrivait à Grasse (12)".

La démonstration est-elle assez complète? On voit comment, par le mélange de la méprise et du préjugé, interversion involontaire des époques, et attribution aux terroristes de ce qui est le fait des thermidoriens, le biographe est arrivé à nous montrer Fragonard fugitif au moment même où, en réalité, il devenait fonctionnaire du gouvernement révolutionnaire. On jugera peut-être, après cela, qu'il faut rabattre de l'éloge accordé par M. F. Rabbe à l'ouvrage du baron Portalis un livre que départent de pareilles erreurs n'est pas un livre « définitif ».

Quand donc ceux qui veulent parler de l'histoire des arts, des sciences et des lettres pendant la Révolution renonceront-ils à leur façon dédaigneuse et cavalière de traiter la chronologie et les événements politiques de cette époque, et consentiront-ils à se munir des notions préliminaires indispensables?

### **Un lecteur de la "Révolution française".**

(5) 31 janvier 1794.

(6) Le Jury des arts fut nommé par le décret du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), c'est-à-dire deux mois et demi avant l'installation, en pluviôse, de Fragonard comme conservateur.

(7) Erreur: les séances du *Jury des arts*, nommé le 25 brumaire an II (15 novembre 1793). n'eurent lieu que près de trois mois après cette nomination, les 17, 18, 19 et 20 pluviôse an II (5-8 février 1794).

(8) J'ai placé les mots qui précèdent entre crochets pour indiquer qu'ils ne sont pas une citation textuelle mais un résumé du texte de M. Portalis.

(9) M. Portalis ne dit ni par qui ni à quelle date. L'ignorerait-il?

(10) On voit que, pour M. Portalis, le mois de brumaire an II (novembre 1793) représente bien réellement une date postérieure à celle de pluviôse, ventôse et germinal an II (février, mars et avril 1794).

(11) M. Portalis oublie qu'il a déjà parlé de ce jury ou plutôt, il s'est imaginé que le jury "institué pour désigner les lauréats" et qui tint ses séances "sous la présidence de Pache" et le jury qui décerna le prix de peinture à Harriet, lesquels sont un seul et même jury, sont deux choses différentes. Le jury qui couronna Harriet fut nommé en brumaire an II (novembre 1793), M. Portalis le constate; quant au jury présidé par Pache, qu'il distingue de celui-là, et qu'il a fait pourtant siéger en brumaire (sans indication d'année), on pourrait croire qu'il le place un an plus tôt, c'est-à-dire en 1792, si, plus haut, il n'avait pas dit que Fragonard en fut nommé membre après pluviôse an II (février 1794), ce qui nous conduirait régulièrement en brumaire an III (novembre 1794). S'y reconnaisse qui pourra.

(12) Donc, pour M. Portalis, la succession des dates s'établit ainsi: d'abord l'installation de Fragonard comme conservateur, le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794); ensuite sa nomination comme membre du *Jury des arts* présidé par Pache, à une époque que l'écrivain ne détermine pas (c'est le 25 brumaire an II, 15 novembre 1793) puis ses deux certificats (28 ventôse et 24 germinal an II, 18 mars et 13 avril 1794); puis sa destitution de la place de conservateur, sans date indiquée (c'est le 15 thermidor an II, 2 août 1794), puis sa présence dans le jury chargé de décerner le prix de peinture en brumaire an II (novembre 1793); et, après tous ces événements, qui sont censés se passer au cours de l'année 1793, nous arrivons au début de l'année 1794 et au voyage à Grasse!

## Deuxième partie: *Seconde lettre au directeur de la "Révolution française"*.

Paris, 29 octobre 1900,

Monsieur le directeur,

Voulez-vous me permettre de dire à mon tour quelques mots sur la question Fragonard?

Il y a deux points à élucider: 1- Quelle est la date du séjour d'Honoré Fragonard à Grasse? 2-Pendant ce séjour, l'artiste a-t-il peint le portrait de Robespierre?

M. Rabbe, induit en erreur par le baron Roger Portalis, avait écrit que «*Fragonard passa à Grasse l'année 1794*». Cette erreur a été relevée par M. Perroud (numéro d'avril) et par le correspondant qui a signé *Un de vos lecteurs* (13) (numéro de mai); ils ont montré que Fragonard est resté à Paris pendant la Terreur sans être inquiété, et que sa présence y est officiellement constatée de novembre 1793 (brumaire an II) à août 1794 (thermidor an II). Mais M. Perroud a ajouté que «*la fugue à Grasse paraît devoir se placer entre les deux dates du 2 août 1794 (15 thermidor an II) et du 30 mars 1795 (10 germinal an III)*». L'hypothèse de M. Perroud m'avait d'abord paru, comme à votre correspondant du numéro de mai (14) avoir le caractère de la certitude, puisqu'elle partait de ce fait avéré que, le 15 thermidor an II, Fragonard avait été destitué par le Comité d'instruction publique, en même temps que six autres membres du Conservatoire du Muséum des arts: les thermidoriens leur reprochaient d'être des amis de David, et, par conséquent, des robespierristes, des «terroristes».

Mais j'ai découvert tout récemment, en feuilletant de vieux registres, un fait surprenant, qui met à néant l'hypothèse de M. Perroud; ce fait, c'est que la destitution de Fragonard et de quatre autres des sept membres du Conservatoire éliminés en thermidor an II n'a pas été suivie d'effet et que l'aimable peintre n'a pas cessé de siéger au Louvre pendant les onze mois qui se sont écoulés de thermidor an II jusqu'à l'entrée en fonctions du second Conservatoire, dont il fut membre comme il l'avait été du premier.

Les archives du Musée du Louvre possèdent les registres des procès-verbaux du Conservatoire. Le premier de ces registres, qui est intitulé *Registre des délibérations et procès-verbaux du Conservatoire du Muséum national des arts*, et qui contient 286 feuillets cotés et paraphés, va du 12 pluviôse an II (séance inaugurale) au 25 nivôse an IV. Il est complété par un *Registre de présence aux séances du Conservatoire*, allant du 21 pluviôse an II au 25 messidor an IV. Ces deux registres permettent de constater, séance après séance, la présence ou l'absence d'Honoré Fragonard. Or, voici ce qu'ils nous apprennent.

Pendant les mois de pluviôse, ventôse et germinal an II, Fragonard assiste régulièrement aux séances du Conservatoire, qui ont lieu à ce moment tous les jours excepté le décadi. Le 29 germinal il est envoyé en mission; le 4 floréal il est de nouveau présent. Le 5 floréal il n'y a pas de séance: le Conservatoire, ce mois-là, chôme le quintidi comme le décadi. Fragonard manque les séances des 19 et 26 floréal. A partir de prairial, les séances ont lieu tous les deux jours, aux jours impairs de la décade, quintidi compris; Fragonard ne manque aucune séance en prairial. Le 7 messidor, pas de séance; Fragonard manque ensuite les séances des 15 et 19 messidor. En thermidor, il manque la séance du 3; mais il y a par extraordinaire une séance le 4, et il y assiste; il manque ensuite la séance du 5, mais il est présent à celles du 7 et du 9 thermidor; il y a une séance extraordinaire le 10 thermidor, suivie d'une seconde séance le soir: il assiste à l'une et à l'autre; le 11 il est absent, mais le 13, le 14 et le 15 il est présent.

C'est le 15 thermidor an II que le Comité d'instruction, ayant arrêté «*le renouvellement de tous les établissements concernant les arts faits par David, et l'épuration de tous les membres du Muséum*», décide que le Conservatoire sera composé à l'avenir de sept membres au lieu de dix; que trois seulement des anciens membres seront conservés, Picault, Dupasquier et Varon, et que quatre nouveaux membres leur seront adjoints, Langlier, De Wailly, Moitte et Renaud; étaient éliminés, par conséquent: Lesueur,

(13) Il s'agit de la correspondance qu'on vient de lire, et dont j'étais moi-même l'auteur.

(14) Ainsi que je viens de le dire, c'est moi qui étais ce correspondant.

Dardel, Wicar, Fragonard, Bonvoisin, David Le Roy, et Lannoy (les quatre derniers devaient néanmoins continuer à faire partie de la Commission temporaire des arts).

Or, en dépit de cet arrêté du Comité d'instruction publique, on voit l'ancien Conservatoire continuer à se réunir comme si rien ne s'était passé: cinq des sept membres qu'on avait voulu éliminer ne cessent pas d'y siéger, tandis que les quatre membres nouveaux désignés au procès-verbal du Comité d'instruction publique n'y paraissent jamais. Fragonard, en particulier, assiste à toutes les séances jusqu'à la fin de l'an II, excepté à celles du 25 thermidor et des 15 et 17 fructidor; le 29 fructidor, il enjolive même sa signature du dessin d'un emblème révolutionnaire, le niveau. A la dernière séance de l'an II (3ème sans-culottide), les membres qui signent au registre de présence sont: Bonvoisin, Lesueur, Wicar, Fragonard, R.-G. Dardel, David Le Roy, Lannoy, Picault et Dupasquier.

Il faut bien, malgré la singularité de la chose, se rendre à l'évidence, et conclure de ces faits qu'après le vote de son arrêté pris *ab irato* sous le coup des événements du 9 thermidor et de l'arrestation de David, le Comité d'instruction publique était venu à résipiscence. Donnons-lui acte de cette modération, qu'on est heureux de constater au moment où se déchaîne partout ailleurs une aveugle et parfois féroce réaction.

Au lendemain de l'arrêté du 15 thermidor, Lesueur et Wicar avaient été, à la majorité des voix, exclus de la *Société républicaine des arts*, et le 17 ils avaient envoyé l'un et l'autre au Comité d'instruction publique leur démission de membres du Conservatoire et de la Commission des arts, par deux lettres dont l'original existe aux Archives nationales. Cette démission fut acceptée (procès-verbal du Comité d'instruction du 17 thermidor an II), et Lesueur et Wicar cessèrent de siéger au Conservatoire. S'ils assisteront exceptionnellement à la séance de la 3ème sans-culottide de l'an II, ce fut simplement pour demander «*qu'il leur fut donné copie certifiée de l'extrait de l'arrêté du Comité d'instruction publique par lequel leur démission de membres du Conservatoire a été acceptée*».

Quant à Fragonard, il est toujours là en l'an III comme en l'an II. En vendémiaire an III, il ne manque qu'une seule séance, celle du 9. En brumaire, il est malade le 7, absent le 19, et le 29 on l'envoie en mission. Il reprend séance le 3 frimaire, puis repart en mission le 21 jusqu'au 25, ou il est de retour. En nivôse, il n'est absent qu'un jour, le 9; ce jour-là il siège au *Jury des arts*. Il ne manque aucune séance en pluviôse. En ventôse il est absent le 4 et le 25; en germinal, le 1er et le 7; en floréal, le 29; enfin il n'assiste pas à la séance du 4 messidor an III, qui est la dernière de l'ancien Conservatoire.

Jusqu'à cette séance du 4 messidor an III, le Conservatoire est resté composé des mêmes membres qu'en l'an II, sauf Lesueur et Wicar. Les signatures du 4 messidor sont celles de Bonvoisin, Varon, Dardel, Le Roy, Picault et Lannoy.

Le nouveau Conservatoire fut formé de cinq membres Fragonard, Pajou, Robert, Picault et De Waully, assistés d'un secrétaire, Foubert. Il tint sa première séance le 29 messidor an III. Fragonard assiste régulièrement aux réunions, et, pendant toute la période à laquelle se rapporte le registre de présence conservé au Louvre (du 29 messidor an III au 25 messidor an IV), on ne constate que de rares absences, ne laissant aucune place à l'hypothèse d'un éloignement prolongé de Paris.

Ainsi, dans le laps de temps compris entre brumaire an II et messidor an IV, il ne saurait être question d'un séjour de Fragonard à Grasse. Ce séjour n'a pas eu lieu non plus, tout le monde est d'accord sur ce point, à une époque postérieure à l'an IV. Or, puisque Fragonard n'est allé à Grasse, ni pendant la Terreur, ni après la Terreur, nous sommes forcés d'admettre que son séjour dans cette ville doit être placé avant la Terreur, avant l'automne de 1793.

Mais en octobre 1792, David, dans une lettre qu'a publiée M. Perroud, recommandait Fragonard à la bienveillance de Roland, alors redevenu ministre, et lui faisait obtenir un logement aux galeries du Louvre. Il semble difficile d'admettre que ce soit le moment où il commençait à être l'objet des faveurs du pouvoir que Fragonard aurait choisi pour quitter Paris. Donc, les treize mois d'octobre 1792 à novembre 1793 ne sont pas non plus la période où une retraite du peintre dans sa ville natale soit vraisemblable.

Il faut, par conséquent, reporter le séjour de Grasse à une époque antérieure à la République, et le

placer sous la monarchie. A cette date, Robespierre était déjà populaire, et sa popularité était alors acceptée de tous les patriotes sans distinction de nuance. Fragonard a très bien pu peindre, dans l'escalier de la maison Malvilan, au cours des années 1790 ou 1791, sans s'exposer à passer pour un « buveur de sang », comme c'eût été le cas deux ou trois ans plus tard, le profil du député de la province d'Artois aux Etats généraux, que la légende d'un portrait publié avant la fin de la session de la Constituante appelait déjà l'*Incorruptible*(15). Le fait que le portrait de Robespierre a été associé par l'artiste à celui de l'abbé Grégoire me semble confirmer la date que je viens d'indiquer; ce n'est, en effet, qu'au début de la Révolution qu'on a pu réunir ces deux hommes dans un même sentiment de reconnaissance civique. La présence des attributs révolutionnaires, haches, faisceaux, etc., dans la fresque de Grasse, montre assez que Fragonard partageait l'enthousiasme patriotique de l'immense majorité des Français; et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait choisi, pour personnifier les aspirations du parti populaire, d'une part l'ami des nègres et des juifs, le prêtre qui s'était fait l'apôtre de la tolérance, et, d'autre part, l'éloquent défenseur des droits du peuple, le philanthrope qui avait à peu près seul demandé l'abolition de la peine de mort.

M. V.Sardou (16) pense que le médaillon dont vous avez reproduit la photographie ne représente pas Robespierre. L'un de ses arguments, fondé sur l'hypothèse que Fragonard serait allé à Grasse après la chute de Robespierre, c'est « qu'il n'eût pas choisi un tel moment pour glorifier le vaincu de thermidor ». Cet argument ne subsiste plus, l'hypothèse s'étant trouvée inexacte. L'autre, c'est que M. Sardou ne reconnaît pas Robespierre « dans cette figure molle et sans caractère ». Mais puisque d'autres que M. Sardou ont cru, au contraire, l'y reconnaître, et que cette attribution n'avait pas été contestée jusqu'ici, il me semble qu'on peut, sans inconvénient, la maintenir. Que la ressemblance laisse à désirer, cela n'a rien de bien surprenant, puisque Fragonard peignait de mémoire, à un moment où le profil du député d'Arras n'était pas encore aussi familier au pinceau des artistes qu'il l'est devenu depuis.

M. Félix Bouvier vous a écrit, le mois dernier, qu'il possède un exemplaire d'un portrait de Robespierre signé TH. Fragonard qui a été gravé par E. Duchier pour l'éditeur Cavailles. Théophile Fragonard est le petit-fils d'Honoré Fragonard; le portrait dont parle M. Bouvier a été dessiné après 1830.

Peut-être un jour un nouveau biographe de Fragonard, reprenant pour la corriger l'oeuvre du baron Portalis, qui, ainsi que l'a dit avec raison l'un de vos correspondants (17) est loin d'être « définitive », sera-t-il en mesure de nous faire connaître la date exacte de ce séjour à Grasse, dont aujourd'hui nous pouvons seulement affirmer qu'il n'eut lieu ni en 1793, ni en 1794, ni dans les années suivantes.

Agréer, etc.

**James GUILLAUME.**

-----

(15) Voici la légende de ce portrait, le seul à ma connaissance, parmi les portraits de Robespierre exécutés durant la Révolution, qui le représente de face et non de profil ou de trois quarts: MAXIMILIEN-MARIE-ISIDORE ROBESPIERRE, député de la province d'Artois;

*Du superbe oppresseur ennemi redoutable,  
Incorruptible ami du peuple qu'on accable,  
Il fait briller, au sein des viles factions,  
Les vertus d'Aristide et l'âme des Catons.*

(16) M. V.Sardou avait écrit à la *Révolution française* une lettre qui avait paru dans le numéro de septembre 1900.

(17) L'auteur de la lettre du 20 avril 1900, c'est-à-dire moi-même.